

Le Sieur Antoine, Imprimeur ordinaire du Roi à Metz, vient d'imprimer, avec approbation & privilège, un petit volume *in octavo*, qui a pour titre *Traité du Droit de la Guerre, & de la nature des stratagèmes permis*, ou Remarques sur Frontin & Polyen, auxquelles on a joint des observations sur les Batailles de Pharsale & d'Arbelles.

L'Auteur, qui est un Lieutenant-Colonel d'Infanterie, a eu pour objet, dans cet ouvrage, d'exposer en abrégé & sous un même point de vûe, les Loix modernes de la Guerre & de faire distinguer ce qu'il est permis de suivre dans les moyens qu'on employe d'avec les ruses qui portent le caractère de trahisons & de fourberies; ce qui se trouve mêlé & comme confondu dans les deux anciens Auteurs stratagématiques dont nous avons les Ecrits. Par la seconde partie qui traite des Batailles de *Pharsale* & d'*Arbelles*, il a voulu faire connoître deux actions aussi célèbres & aussi intéressantes pour tous les Militaires. Ce qui en a été dit jusqu'à présent ne lui ayant point paru rendre exactement les manœuvres & les véritables dispositions qui s'y sont faites aux descriptions qu'il en donne, il a joint les preuves avec les plans en taille douce.

---

L'Abbé Bernard, Chevalier de saint Jean de Latran, & ci devant Chanoine Regulier, actuellement à Remiremont en Lorraine, vient de finir un Ouvrage, dont voici le titre & l'analyse : *Dissertation philosophique sur le principe des anciens Philosophes.*

Nihil est in intellectu nisi prius fuerit in sensu.

L'ouvrage est divisé en cinq Chapitres, précédé d'une Préface, Le